



APPEL À PROJETS PARENTALITÉ 2025/2026

DATES DE CAMPAGNE : DU 11 DECEMBRE 2024 AU 15 FÉVRIER 2025



La tribu de tous
les parents

Ce webinaire vous est présenté par :
Murielle Dallest, Camille Laoût et Inès Capellari,
conseillères thématique parentalité



ATTENTION !

CE WEBINAIRE EST ENREGISTRÉ :

**IL SERA MIS À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES, AVEC LE DIAPORAMA
QUI VA VOUS ÊTRE PRÉSENTÉ, SUR LES PAGES LOCALES DU CAF.FR**

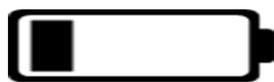


PENDANT LE WEBINAIRE

Nous vous conseillons



COUPER LES MICROS



FERMER TOUTES VOS APPLICATIONS



ETEINDRE VOS CAMERAS



VOUS REGROUPER SI NECESSAIRE



**POSER VOS QUESTIONS
PAR TCHAT**

Nous vous remercions



SOMMAIRE



1) PRÉAMBULE : orientations stratégiques nationales et locales en matière de soutien à la parentalité

2) PRÉSENTATION DU NOUVEAU FOND NATIONAL PARENTALITÉ

3) AXE 1 : IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES À TRAVERS DES MODALITÉS D'INTERVENTION COLLECTIVES

4) AXE 1 : FOCUS SUR LE RÉPIT PARENTAL & FAMILIAL

5) AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

6) AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES
→ appel à candidature exclusivement pour les territoires d'Esterel Côte d'Azur, Cœur du Var et Provence Verte

7) L'APPLICATION TIPI : le rôle des partenaires dans son utilisation & sa promotion

8) MODALITÉS

PRÉAMBULE

La Branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée de l'enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation ou de **violences conjugales**.

La prise en compte des différents enjeux et le portage de la politique de la parentalité dans la nouvelle COG 2023/2027 seront facilités par les récentes évolutions législatives et réglementaires ainsi que le contexte social qui positionnent le soutien à la parentalité comme une politique d'investissement social et réaffirment sa place dans la gouvernance des services aux familles.



Les orientations de la Caf du Var :

Au cœur des interventions de notre organisme figure le soutien aux parents dans les moments de fragilité.

La Caf du Var maintien également l'accompagnement des violences intrafamiliales.

Elle fera de l'accompagnement des monoparents un axe prioritaire et portera une attention particulière aux actions en matière de répit parental & familial.



La Caf du Var souhaite ainsi prioriser les axes d'intervention suivants :



- ❖ Favoriser l'équité territoriale en poursuivant le soutien aux territoires ruraux et plus largement en poursuivant l'effort d'adaptation aux spécificités territoriales notamment par le soutien de projets ITINERANTS
- ❖ Mieux répondre aux besoins d'accueil des jeunes et de leurs familles, dans le cadre du SPPE
- ❖ Soutenir les parents via une offre d'actions diversifiées et accessibles sur les territoires, via une promotion sur l'application mobile Tipi
- ❖ Accompagner la structuration de projets parentalité sur les territoires en lien avec les têtes de réseau et renforcer l'étude d'impacts des projets soutenus



Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024/2026

CAF - Le Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) pour la période 2024-2026



Le nouveau SDSF 2024/2026 porte, parmi ses 3 ambitions générales, celle de développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins :

- 1) Soutenir l'ensemble des familles afin de garantir une couverture complète du territoire par des lieux ressources parentalité et des actions de soutien aux parents et d'accompagner les parents au moment de la naissance de l'enfant dans une logique multi partenariale (parcours de naissance, maisons des 1 000 premiers jours, application TIPI).
- 2) Prévenir et accompagner les situations de rupture ou fragilités afin de veiller au droit au répit parental (y compris offre de prévention), de mettre en place un circuit de repérage et d'accompagnement des publics à risque (situation de fragilité supposée/avérée) et enfin d'améliorer l'accueil des parents et/ou enfants en situation de handicap au sein des structures Enfance Famille.
- 3) Faire des structures d'Animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) les piliers de l'offre de services aux familles.



La dimension RSO de la Caf du Var (Responsabilité Sociétale des Organisations)

Projet d'entreprise de la Caf du Var

- Acteur solidaire et écoresponsable
- Contribution à la transition écologique dans son propre fonctionnement et à l'égalité des chances
- Contribution à des effets sur le territoire varois à travers les actions de ses partenaires

Dans le cadre du soutien à la parentalité

Une ATTENTION particulière sera apportée aux projets qui intégreront une dimensions RSO :

- Éco-parentalité
- Éco-citoyenneté
- Développement des pratiques éducatives soucieuse de la sensibilisation aux enjeux climatiques, de développement durable, et à la citoyenneté



PRÉSENTATION DU NOUVEAU FOND NATIONAL PARENTALITÉ

Une nouvelle structure

- Un cadre de référence de l'élaboration des projets parentalité et des modalités d'intervention
- 4 axes avec chacun un référentiel spécifique

Un objectif transverse

- Harmoniser les interventions sur les territoires par l'actualisation des différents référentiels d'actions parentalité, le pilotage de la politique parentalité sur les territoires et l'accompagnement des gestionnaires dans la structuration d'un projet global d'accompagnement à la parentalité

Des ambitions renforcées

- Développer la dynamique des réseaux parentalité animée par les Caf
- Garantir la coordination et l'impact des actions financées sur les territoires
- Assurer la qualité des actions de soutien à la parentalité avec une intention forte quant à la professionnalisation des équipes, l'évaluation et les modalités d'accueil

LE RÉFÉRENTIEL PARENTALITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE

: Les éléments socles pour accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leur(s) enfant(s)

Il précise les notions de soutien et d'accompagnement à la parentalité et constitue un cadre de référence commun pour l'élaboration de projets parentalité.

► Les porteurs de projets bénéficiaires de financement dans le cadre du FNP doivent mettre en œuvre et respecter les principes figurant dans ce document pour la mise en œuvre des actions parentalité.

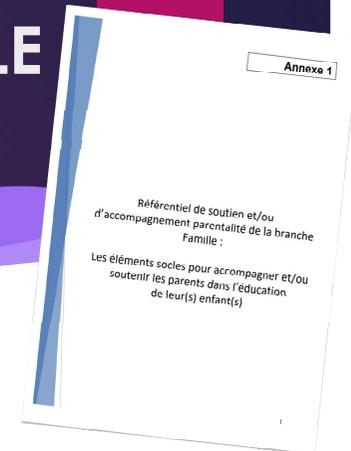
► Il invite les acteurs du soutien à la parentalité à la réflexivité, c'est-à-dire un travail de réflexion sur leur posture professionnelle. Ils également pour ambition de proposer des repères qui pourront être partagés par tous et donner du sens aux pratiques des intervenants.

Principes généraux d'intervention

- L'intérêt de l'enfant et des parents au centre des interventions
- La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant
- Des parents avec des compétences
- La libre adhésion des familles
- Une démarche universaliste
- La prise en compte de la diversité des modèles éducatifs
- Une offre accessible financièrement
- Le principe de laïcité
- Le respect et la protection des données et des situations familiales

Conditions nécessaires :

- Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants : l'intervenant doit posséder une expérience significative autour du soutien à la parentalité et/ou avoir suivi des formations complémentaires sur ce sujet
- Un positionnement et des postures éthiques attendus
- La nécessaire inscription dans une dynamique de réseau
- Exigences ciblées en matière de locaux, d'hygiène et de sécurité



La tribu de tous les parents



Caf du Var



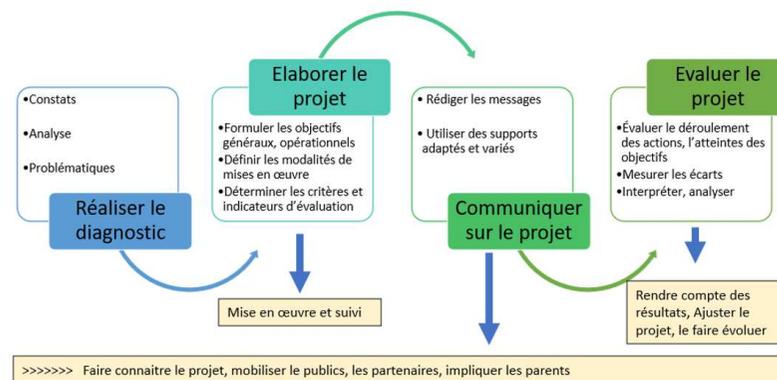
LE RÉFÉRENTIEL PARENTALITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE : Le projet parentalité

Annexe 3
Guide méthodologique pour la mise en œuvre des projets parentalité à l'usage des porteurs de projets.

- ▶ Pour une inscription des projets parentalité dans une culture d'amélioration continue.
- ▶ Cette dimension est essentielle et participe à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacité des projets parentalité.

Les porteurs de projets sollicitant une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets parentalité devront obligatoirement formaliser au sein de leur structure un « projet parentalité » en s'appuyant sur une démarche méthodologique centrée autour de la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration d'un projet, la communication et l'évaluation.

- ▶ Pour cela, un guide méthodologique est à disposition des partenaires en annexe 3



AXE 1 : IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES À TRAVERS DES MODALITÉS D'INTERVENTION COLLECTIVES



AXE 1 : IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES À TRAVERS DES MODALITÉS D'INTERVENTION COLLECTIVES

VOLET 1 : LES ACTIONS COLLECTIVES D'ÉCHANGES ET D'ENTRAIDE ENTRE PARENTS

Principe

Proposer à tout parent le désirant un espace lui permettant d'enrichir ses compétences parentales.

Il donne l'occasion aux parents de :

- Partager leurs expériences
- Sortir de leur contexte familial et d'ouvrir le champ des possibles
- Rencontrer d'autres parents et de sortir de l'isolement

Les objectifs poursuivis visent à :

- Permettre l'expression des parents autour de problématiques et/ou préoccupations éducatives
- Faciliter les échanges
- Prendre de la distance avec les préoccupations éducatives du quotidien
- Sensibiliser et donner des repères théoriques
- Accompagner les parents dans leurs compétences
- Permettre de dénouer des situations problématiques
- Lutter contre l'isolement
- Prévenir l'épuisement parental
- Renforcer l'entraide et la solidarité entre parents

Deux types d'actions :

- o Les groupes d'expression, d'échanges et d'entraide entre parents
- o Les temps forts dédiés à la parentalité



La tribu de tous les parents



AXE 1 : IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES À TRAVERS DES MODALITÉS D'INTERVENTION COLLECTIVES

VOLET 2 : LES ACTIVITÉS ET ATELIERS PARTAGÉS « PARENTS-ENFANTS »

Principe

Proposer à tout parent le désirant un espace-temps lui permettant d'enrichir ses compétences parentales et les échanges entre parents et enfants au travers d'expériences et de moments partagés.

Les parents peuvent être acteurs dans le choix des supports qui peut être différent à chaque séance.

Les objectifs poursuivis visent à :

- Favoriser les moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent
- Permettre de nouveaux modes de relation par le biais d'activités partagées
- Engager une réflexion sur les pratiques éducatives
- Valoriser le rôle et les compétences des parents
- Offrir un espace de socialisation pour les enfants

Deux types d'actions :

- o Activités collectives
- o Mobilisation d'un outil de médiation (sortie culturelle, sportive, etc.)



La tribu de tous les parents



AXE 1 : FOCUS RÉPIT PARENTAL & FAMILIAL



- Axe 1 de la COG 2023-2027 « D velopper des services attentionn s tout au long des parcours de vie »
- Axe 2 du SDSF 2024-2026 « D velopper des services aux familles adapt s   la diversit  des besoins »

► Deux enjeux majeurs :

- Consid rer la complexit  de la parentalit  en d culpabilisant les parents ;
- Permettre une parentalit  sereine et apais e sur le long terme.
- De nouvelles typologies d'action :
 - Les caf s parents ne sont pas une r ponse adapt e   la question du r pit parental et familial
 - Adopter une logique innovante
- L'aide et l'accompagnement   domicile :
 - Travailler en compl mentarit  des actions par l'orientation vers le dispositif d'aide et d'accompagnement   domicile

► Le travail en concertation :

- Une attention sera port e sur le travail en concertation entre les partenaires du r seau parentalit 

- Adopter une vision globale de la parentalit 

► Une relation de confiance pour un temps de r pit efficient :

- R pondre au besoin des parents d' tre rassur 
- Une attente particuli re quant   la professionnalisation des  quipes

► Des  l ments de priorisation :

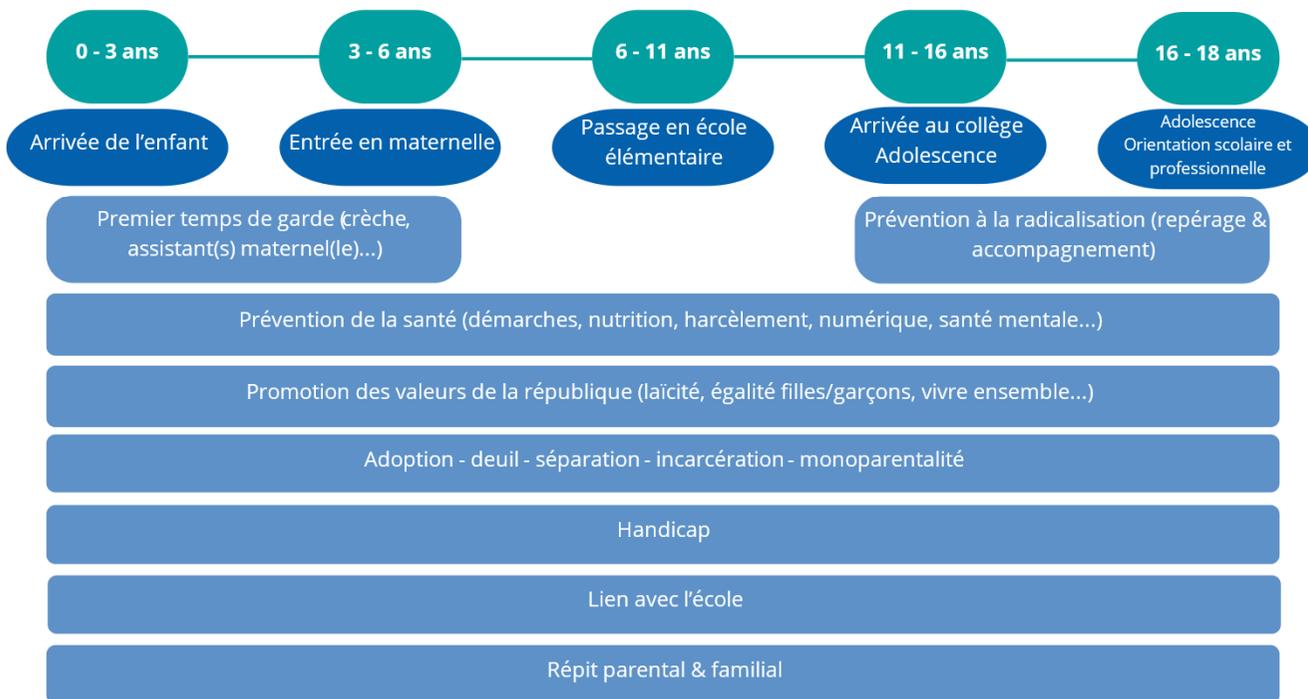
- Le comit  de s lection des dossiers priorisera les projets contenant : Un diagnostic ; une  quipe de gestion de projet fl ch e ; une d marche partenariale locale ; une m thode d' valuation ; une strat gie de communication.



La tribu de tous
les parents



AXE 1 : LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES ET LE PUBLIC CONCERNÉ



Le public concerné :

- Tous les parents ;
- Couples ;
- Futurs parents ;
- Mères uniquement ;
- Pères uniquement ;
- Familles monoparentales.

LE FINANCEMENT DE L'AXE 1

- Le financement des projets déposés sera limité à 80% du budget global du projet
- La recherche de co-financement ou d'autofinancement est donc requise
- Les budgets prévisionnels des projets réalisés au sein des structures d'accueil qui bénéficient d'une prestation de service devront faire apparaître uniquement les charges liées au projet en question
- Les demandes de financement inférieures à 1 500 euros ne seront pas prises en compte
- Les actions dont le financement est inférieur à 23 000 euros feront l'objet d'une notification d'engagement adressée au porteur
- Les actions dont le financement est supérieur à 23 000 euros feront l'objet d'une convention adressée au porteur

Conditions complémentaires

- Un financement pluriannuel d'une durée de 2 ans pourra être accordé pour les actions qui ont fait leurs preuves, soutenues depuis au moins 3 ans et orienté vers certaines typologies des actions
- La répartition des actions soutenues par la Caf du Var en termes de typologie est hétérogène selon les territoires. L'intention de la Caf est de soutenir des actions de natures et de formats différents sur chacun des territoires afin de répondre aux demandes et besoins des familles en articulation prioritaire avec les CTG.
- En termes d'accessibilité, les services porteront une attention particulière :
 - ❑ aux coûts de la séance pour les familles
 - ❑ En corollaire à la tarification des intervenants
 - ❑ Au nombre d'ETP mobilisés



AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ



AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle et quatre parents sur dix indiquent se sentir parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents pour trouver des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce sentiment est particulièrement fort pour les familles monoparentales.

Il existe aujourd'hui sur les territoires un certain nombre de structures ou dispositifs, hétérogènes dans leurs missions, qui cherchent à développer le renforcement des liens et des solidarités entre parents. Ainsi, en proposant aux parents un service bien identifié, **un lieu de repères où se ressourcer, où chacun peut à la fois expérimenter le collectif et trouver des réponses diversifiées et individualisées en matière de soutien à la parentalité**, ces structures créent les conditions pour favoriser la parentalité et conforter les parents dans l'exercice de leur mission éducative.



AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

VOLET 1 : POURSUITE DE LA COUVERTURE TERRITORIALE DES LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

Maison des parents/des familles

Rôle

- INFORMATION
- APPUI AUX COLLECTIFS DE PARENTS
- ACCUEIL « INCONDITIONNEL »

Démarche partenariale

- o Lieu spécifique dédié à la parentalité
- o Inscription dans le partenariat local dans la construction de projet puis dans son fonctionnement
- o Implantation prioritairement sur les secteurs dépourvus de CSC

→ Le projet doit s'appuyer sur un diagnostic travaillé collectivement

Équipe

- Accueillants qualifiés (multidisciplinarité de l'équipe)
- Une personne dédiée à l'accueil (à minima)

Local

- ❑ Ouverture minimale de 2 jours et demi minimum par semaine
- ❑ Local facilement accessible
- ❑ Local connu des parents et bien identifiable
- ❑ Être gratuits

Missions complémentaires

- ❖ Lieu de rencontre entre acteurs et professionnels du territoire
- ❖ Contribution à la diffusion d'information
- ❖ Contribution aux démarches d'analyse de besoins et de diagnostic
- ❖ Appui méthodologique auprès de porteur en émergence



La tribu de tous
les parents



AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

VOLET 1 : POURSUITE DE LA COUVERTURE TERRITORIALE DES LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

Maison des 1000 premiers jours

Rôle

- Dédiés aux jeunes et futurs parents

Équipe

- Présence d'accueillants qualifiés
- Au moins une personne à l'accueil

Démarche partenariale

- Partenariat avec la maternité de son territoire

Local

- ❑ Ouverture minimale de 2 jours et demi/semaine
- ❑ Local bien identifiable et accessible
- ❑ Dispositions des espaces spécifiques
- ❑ Être gratuit

Missions socles

- Proposer des informations et un panel de services dédiés aux parents de jeunes enfants:
- Information et accompagnement durant les 1 000 premiers jours
- Aide à la découverte et à l'utilisation des ressources numériques des 1 000 premiers jours
- Offre de service de type Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP).
- Activités d'éveil artistique et culture.
- Groupes de parents et ateliers collectifs.

Missions complémentaires

- Être ouvertes aux professionnels des 1 000 premiers jours
- Devenir pour ces professionnels une structure qui anime et alimente une dynamique territoriale



La tribu de tous
les parents



AXE 3 : DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

VOLET 2 : SOUTIEN DES RELAIS ENFANTS-PARENTS (REP)

Soutien en direction de structures œuvrant pour le maintien du lien parents-enfants en milieu carcéral :

- ▶ **Maintien du lien parent-enfant durant une période de détention.**
- ▶ **Co-financement par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).**
- ▶ **Organiser au minimum :**
- ▶ Des temps d'entretiens individuels auprès des parents en charge des enfants et les coûts associés.
- ▶ Des temps d'entretiens avec les parents incarcérés en amont et en aval des visites.
- ▶ Le transport des enfants jusqu'au parloir.



LE FINANCEMENT DE L'AXE 3 :

PROJETS relevant de l'AXE 3 (LIEUX RESSOURCES) : Maisons des Parents, 1 000 premiers jours et soutien des relais enfants parents (REP) :

60% des coûts de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond de 39 470€/an

L'ensemble des recettes (financement Lieu ressources, prestations de service, subventions octroyées par la Caf) ne pourra excéder 100% du coût annuel de fonctionnement. Si tel est le cas, le montant de la subvention « Lieu ressources » doit être déduit d'autant.

Pour tous les projets, un co-financement doit être prévu.

→ Un financement pluriannuel d'une durée de 2 ans pourra être accordé pour les lieux ressources soutenus depuis au moins 3 ans et dont les bilans quantitatifs et qualitatifs sont positifs.

► **Considérant le développement déjà important de lieux ressources sur le territoire, il est demandé que tout nouveau porteur de projet se rapproche en amont du dépôt du dossier auprès des conseillères parentalité. Au-delà du respect du cahier des charges, de nouveaux lieux ressources ne pourront être implantés que sur des territoires jugés comme prioritaires et en lien avec les Conventions Territoriales Globales signées.**



La tribu de tous
les parents



AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES



Une action du Schéma Départemental des Services aux Familles



AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

VOLET 1 : ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PARENTALITÉ À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

L'animation du réseau parentalité œuvre sur nos territoires pour répondre aux besoins des parents. **Ce sont avant tout les familles les premières destinataires.** L'animation du réseau parentalité s'attache tout particulièrement à mobiliser les parents comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité. Elle est aussi essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires afin de **créer du lien et en faire un lieu d'étayage pour penser la parentalité en favorisant « l'intelligence collective » et l'agir professionnel.**

L'animation du réseau parentalité permet également de favoriser la coordination entre les structures, visant ainsi à **pousser le développement et l'impulsion d'offres de service innovantes dans les champs d'intervention repérés comme prioritaires,** sur les territoires, notamment carencés.



Une action du Schéma Départemental des Services aux Familles



La tribu de tous les parents



AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

VOLET 1 : ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PARENTALITÉ À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

LES ROLES ET LES MISSIONS DE L'ANIMATEUR DE RÉSEAU :

→ AVOIR UNE TRÈS BONNE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

- ✓ Savoir identifier , connaître et comprendre le fonctionnement de son territoire
- ✓ Mobiliser les acteurs autour de leurs compétences, de leurs expériences et savoir-faire, dans une dynamique de partage et de coordination
- ✓ Recueillir les besoins des acteurs et des familles
- ✓ Contribuer au diagnostic et au projet du territoire
- ✓ Associer les parents ou leurs représentants dans les instances du réseau local
- ✓ Rendre lisible le fonctionnement et les réalisations du réseau local
- ✓ Promouvoir les actions liées à la parentalité et au numérique, la parentalité et les adolescents, le droit au répit des parents



Une action du Schéma Départemental des Services aux Familles



AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

VOLET 1 : ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PARENTALITÉ À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

LES ROLES ET LES MISSIONS

→ ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

- ✓ Informer les nouveaux (ou potentiels) porteurs de projets sur le REAAP et la démarche d'adhésion
- ✓ Apporter son expertise, son savoir et son savoir-faire
- ✓ Organiser des actions collectives d'informations et de sensibilisation
- ✓ Apporter un appui aux acteurs sur les ressources mobilisables
- ✓ Contribuer au déploiement du SPPE
- ✓ S'articuler avec les réseaux et les coordinations existantes (Référénts familles, les coordinateurs des EVS, les chargés de coopération...)



Une action du Schéma Départemental des Services aux Familles



AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

VOLET 1 : ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PARENTALITÉ À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

LES ROLES ET LES MISSIONS

→ PORTER ET FAIRE CIRCULER L'INFORMATION SUR SON TERRITOIRE

- ✓ Améliorer l'information faite aux familles
- ✓ Garantir une bonne communication des actions parentalités
- ✓ Relayer les actions et les dispositifs grâce à des canaux et des outils adaptés en fonction des publics ciblés comme **l'application TIPI**



AXE 4 : SOUTIEN DES DYNAMIQUES D'ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

VOLET 2 : RESSOURCES POUR LES GESTIONNAIRES ET PROMOTION DU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

- ▶ Ce volet permet de **soutenir des actions de sensibilisation, de partage d'information, communication et capitalisation de l'information en direction des parents et des acteurs locaux de soutien à la parentalité**. Il vise à enrichir les pratiques des porteurs de projet via la mise à disposition de contenus pédagogiques pertinents. Diffusés selon les modalités à définir localement : Site parentalité, réseaux sociaux, etc. **L'application TIPI** peut aussi être un outil de diffusion de ces supports.



LE FINANCEMENT DE L'AXE 4

L'APPEL À CANDIDATURES CONCERNE EXCLUSIVEMENT LES TERRITOIRES DE PROVENCE VERTE et ESTEREL COTE D'AZUR

1- Les dépenses éligibles

Le soutien à la fonction d'animation de réseau, sur la base d'un forfait entre 0,25 ETP (plancher) pour un montant de 5 000 euros/an et 0,5 ETP (plafond) pour un montant de 10 000 euros / AN.



Les projets retenus dans la cadre de cet appel à projets seront financés pour l'année 2025 UNIQUEMENT.



LE FINANCEMENT DE L'AXE 4

L'APPEL À CANDIDATURES CONCERNE EXCLUSIVEMENT LES TERRITOIRES DE PROVENCE VERTE et ESTEREL CÔTE D'AZUR

2-Les co-financements

Le principe de co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima recherchés.

L'absence de recherche de co-financements étant l'un des motifs de rejets administratifs d'une demande.

Le financement des dossiers déposés est limité à 80% du budget global.



L'application Tipi



La tribu de tous
les parents

L'OFFRE TIPI

Afin de concrétiser nos orientations fortes en termes de politique de soutien à la parentalité, inscrites depuis plusieurs COG, les CAF du Var et des Pyrénées Atlantiques proposent un espace de mise en relation entre les partenaires et tous les parents via l'application Tipi.

Depuis septembre 2024, la Caf du Var expérimente une ligne d'écoute, d'échange et d'orientation « Allo Parents 83 » disponible sur l'application Tipi.

- ❑ Application disponible en téléchargement GRATUIT
- ❑ Complémentaire au site Caf.fr et monenfant.fr
- ❑ Pour les futurs parents et les parents d'enfants de la naissance à la majorité
- ❑ Une ligne d'écoute « Allo Parents 83 » propre à la Caf du Var
 - Sous l'égide d'un Conseil Scientifique
 - Comités éditoriaux réguliers

OBJECTIFS

- ❖ Offrir à tous les parents une meilleure information et un soutien renforcé dans leur rôle
- ❖ Regrouper tous les événements de soutien à la parentalité sur les territoires
- ❖ Proposer des conseils sur différentes thématiques liées à la parentalité
- ❖ Rappeler les droits auxquels ils ont accès et proposer les services à proximité de chez eux
- ❖ Créer une communauté de parents avec la possibilité d'échanger
- ❖ Proposer un contenu ludique et interactif



L'application Tipi



Tipi
La tribu de tous les parents

L'application qui facilite
VRAIMENT la vie des parents

Des rappels et des événements
Des podcasts et des conseils
Des forums et des bonnes adresses près de chez vous

Des doutes, besoin de conseils ?
Des professionnels vous répondent
à travers une ligne d'écoute pour les parents

Pour les enfants de 0 à 18 ans

Gratuite
Fiable
Ludique

Une application portée par la Caf du Var
disponible sur l'App Store et Google Play

www.tribu-tipi.fr



Tipi
La tribu de tous les parents

L'application qui facilite **VRAIMENT** la vie des parents

PARENTS OU FUTURS PARENTS
DES DOUTES ? BESOIN DE PARLER ? UN CONSEIL ?

Un professionnel est là pour vous écouter

ALLO PARENTS 83
Ligne d'écoute téléphonique pour les familles varoises

ÉCHANGER - SOUTENIR - ORIENTER

07.55.58.87.93
(anonymat et confidentialité des échanges)

RDV les lundi de 12h à 14h, les mardi de 18h à 20h
et les jeudi de 7h30 à 9h30

Google Play / App Store

Logo: ece, Caf du Var

POUR NOS PARTENAIRES :

L'OBJECTIF EST DE FAIRE VIVRE CETTE APPLICATION EN S'INSCRIVANT ET EN PUBLIANT RÉGULIÈREMENT SON ACTUALITÉ (OFFRES ET ÉVÈNEMENTS). LA MOBILISATION PARTENARIALE EST ET RESTERA :

- UN DES FACTEURS ESSENTIELS À LA VIE DE TIPI ET DE SES OBJECTIFS ;
- UNE MODALITÉ PRISE EN COMPTE DANS L'INSTRUCTION DES DOSSIERS EN LIEN AVEC LES OUTILS DE COMMUNICATION UTILISÉS ⁽¹⁾



L'application Tipi



Tipi
La tribu de tous les parents

L'application qui facilite
VRAIMENT la vie des parents

Des rappels et des événements
Des podcasts et des conseils
Des forums et des bonnes adresses près de chez vous

Des doutes, besoin de conseils ?
Des professionnels vous répondent
à travers une ligne d'écoute pour les parents

Gratuite
Fiable
Ludique

Une application portée par le Caf du Var
disponible sur l'App Store et Google Play

www.tribu-tipi.fr



Tipi
La tribu de tous les parents

L'application qui facilite **VRAIMENT** la vie des parents

PARENTS OU FUTURS PARENTS
DES DOUTES ? BESOIN DE PARLER ? UN CONSEIL ?

Un professionnel est là pour vous écouter

ALLO PARENTS 83
Ligne d'écoute téléphonique pour les familles varoises

ÉCHANGER - SOUTENIR - ORIENTER

07.55.58.87.93
(anonymat et confidentialité des échanges)

RDV les lundi de 12h à 14h, les mardi de 18h à 20h
et les jeudi de 7h30 à 9h30

Google Play / App Store

Logo of ece (Équipe de Conseil Éducatif) and Caf du Var

POUR L'ANIMATEUR DU RÉSEAU PARENTALITÉ :

IL EST L'AMBASSADEUR DE CETTE APPLICATION. IL EST ATTENDU DE SA PART D'EN ASSURER LA PROMOTION AUPRÈS DES PARTENAIRES DE LEUR RÉSEAU ET DU PUBLIC.

MADAME INÈS CAPELLARI, RÉFÉRENTE TIPI, EST LA PERSONNE RESSOURCE ET ACCOMPAGNATRICE TECHNIQUE DES PROFESSIONNELS AUTOUR DE CET OUTIL.



MODALITÉS

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les axes 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour l'axe 4 :

au plus tard le 15 février 2025

▶ AXE 1 ET AXE 3

Dossiers à déposer sur ELAN (Sur le navigateur EDGE – Pas sur Mozilla)

Un téléservice unique

Bilans 2024 : Les bilans des actions parentalité

et des lieux ressources financés en 2024 sont à déposer également dans Elan, en cliquant sur **JUSTIFIER** sur leur dossier.

▶ AXE 4



demarches-simplifiees.fr

Dossiers à déposer sur DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Effectuer une démarche administrative en ligne · demarches-simplifiees.fr

Des tutoriels sont à votre disposition :

- Un tutoriel de la Caf 83 disponible sur le caf.fr Lien du tutoriel : [Tutoriel usager - Documentation de demarches-simplifiees.fr](#)

Lien du dossier : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-appel-a-candidature-animation-du-reseau-par>

- **Bilan 2024** de l'animation à réaliser également sur DS : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-bilan-2024-animation-du-reseau-parentalite>



La tribu de tous les parents



MODALITÉS

Spécificité sur



Les porteurs de projets sont invités à regrouper leurs actions par typologie (par exemple, tous les cafés des parents proposés peuvent être soumis à la sélection de la Caf sous un seul dossier et budget).

Les porteurs de projets sont également invités à se rapprocher des animateurs de réseaux parentalité afin de s'assurer de la pertinence de la mise en œuvre d'une action sur le territoire, au regard de l'existant.



La tribu de tous
les parents



MODALITÉS

Spécificité sur



demarches-simplifiees.fr

Dossier socle données administratives sur Démarches Simplifiées : à compléter **AVANT** tout dépôt de dossiers. 1 dépôt de dossier par gestionnaire par année.

→ Le n° de dossier sera à reporter dans toutes les autres démarches :

Lien vers le dossier socle - renseignements administratifs ★

Le dossier socle doit obligatoirement avoir été déposé sur la plateforme démarches simplifiées avant la complétude et le dépôt de cette demande de subvention.

Veuillez reporter le numéro de la démarche du dossier socle complétée sur le site. 1 dossier socle par an, par gestionnaire.

Numéro de dossier



Le non-dépôt d'un dossier socle vous empêchera de compléter les dossiers d'appels à projets ou de demandes de subventions.



La tribu de tous les parents



Le calendrier de l'Appel à Projets Parentalité AXE 1, AXE 3 ET AXE 4

Lancement de l'Appel à projet : le 11 décembre 2024

Clôture de l'Appel à Projets et envoi des bilans actions en 2024 : le 15 février 2025

Instruction des dossiers : Mars 2025

Comité de sélection : Mai 2025

Envoi des notifications : Juin 2025

NB : Les dossiers non complets et/ou déposés après le 28 février 2025 ne pourront pas être examinés dans le cadre de la campagne 2025.



FAQ

- **Qu'appelle-t-on un projet itinérant ?** Il s'agit d'une même action proposée sur plusieurs communes
- **Dans le projet parentalité figureront donc l'ensemble des actions y compris celles n'étant pas financées par la CAF ?** Oui, le projet parentalité est global. Il présente l'ensemble des offres et des services que vous avez mis en œuvre dans le champ de soutien à la parentalité ou que vous souhaitez mettre en œuvre.
- **Le focus répit parental remplace-t-il le REAAP ?** Avec la refonte du FNP, nous ne parlons désormais plus de REAAP mais de soutien à la parentalité. Le focus répit parental concerne l'axe 1 du nouveau FNP. Le répit parental fait partie de l'offre parentalité
- **Peut-on générer des fonds propres sur les lieux ressources en complément des actions du lieux (ex : ateliers ludo'scolaires non financés par la CAF) ?** Oui cela est tout à fait possible, le lieu ressource étant un lieu qui centralise plusieurs offres et actions de soutien à la parentalité ; et le soutien de la CAF étant limité à 60% du coût de fonctionnement global (rappel du plafond : 39 470 euros)
- **Vous dites que l'accueil du lieu ressource peut se coupler avec un autre accueil comme la MF. Est-ce que cela peut s'envisager avec l'accueil RPE (et cumuler ainsi l'accueil du lieu ressource avec l'accueil du RPE sur le même temps) ?** Il n'est pas possible de fusionner des temps d'accueil RPE avec un temps d'accueil lieux ressources. Il faut bien distinguer les activités pour lesquelles vous disposez de financements dissociés relevant de prestation de service à l'heure (LAEP) ou la fonction (MF, RPE...).
- **Si nous avons eu un financement REAAP accordé sur 2 ans en 2024, doit-on faire un bilan intermédiaire ?** Il sera en effet nécessaire de réaliser le bilan de vos actions mis en œuvre en 2024. Ceci est à produire sur ELAN, en cliquant sur « JUSTIFIER » sur votre dossier 2024
- **Y a-t-il un AAP projet spécifique à déposer pour chaque axe, ou un seul projet est à déposer, avec une description des actions et des budgets axe par axe ?** Nous aurons davantage d'éléments de réponses lors de la transmission du téléservice ELAN par la CNAF. **NOUS PROPOSERONS UN WEBINAIRE DEDIE A L'ASPECT TECHNIQUE DE CET AAP après le 10/12**
- **Si nous avons plusieurs LAEP, 1 seul dossier est à faire ?** Les LAEP ne font pas partie des demandes de financement de cet appel à projet parentalité car ils sont financés via une prestation de service



La tribu de tous
les parents



FAQ

- **Donc le dispositif REAAP est désormais inclus dans ce nouvel appel à projets parentalité ?** À la suite de la refonte du FNP, nous ne parlons désormais plus de REAAP mais de soutien à la parentalité et c'est la thématique majeure de cet appel à projets
- **Pas de centres sociaux en Esterel Côte d'Azur, en revanche pas de lieu ressources possible ?** Il y a actuellement un lieu ressource sur ce territoire, une maison des 1000 premiers jours. Pour tout besoin d'accompagnement, nous conseillons nos partenaires à se rapprocher de la conseillère de territoire et des chargés de coopération CTG afin d'affiner les besoins et l'éventuel projet de lieu ressource
- **Pouvez-vous nous confirmer le financement des lieux ressources, 39 470 euros ? ou 60% des 39 470 euros ?** Le volet 1 de l'axe 3, destiné aux lieux ressources, permet de soutenir jusqu'à 60% du budget global dans la limite d'un prix plafond de 39 470 euros. Cela signifie que la CAF peut soutenir jusqu'à 60% de 39 470 euros soit une subvention maximum de 23 682 euros.
- **Si, jusqu'à présent, nous sommes financés dans l'axe 1, pouvons-nous basculer dans l'axe 3 ?** Nous vous conseillons de contacter la conseillère de territoire ou les conseillères thématiques afin d'affiner notre accompagnement sur cette question.
- **Selon nos différents projets, comment savoir s'ils sont pertinents, l'axe et le volet concernés et comment être accompagnés ?** Nous vous conseillons de contacter votre conseillère de territoire afin d'avoir un échange sur votre diagnostic des besoins et vos objectifs, afin d'être accompagnés dans vos projets, en lien également avec la tête de réseau de votre territoire et les chargés de coopération CTG



La tribu de tous
les parents



MERCI

Vos interlocuteurs à la Caf du Var



Vos conseillères territoriales
Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Ciduales (CTC)

- Céline Rasatton**
06 24 23 22 05
LACS ET GORGES DU VERDON
PROVINCE VERDON
MONTAIN SUR VERDON
celine.rasatton@caf83.caf.fr
- Sylvie Zigliara**
06 40 53 77 36
PROVINCE VERTE
SAINT-ECHAMPS
sylvie.zigliara@caf83.caf.fr
- Caroline Lamontière**
06 09 41 00 57
LE PAYS DE LA BIENNE
LE PAYS D'EST
caroline.lamontiere@caf83.caf.fr
- Valérie Thollon**
06 60 53 55 92
VALÉE
valerie.thollon@caf83.caf.fr
- Muriel Lopasso**
06 60 53 77 41
VALÉE DU CAPIFAU
muriel.lopasso@caf83.caf.fr
- Gaëlle Myssicki**
06 22 79 92 98
PROVINCE PROVENCE VERDON
PROVINCE EST
gaelle.myssicki@caf83.caf.fr
- Odie Mauguier**
06 14 88 77 73
VALÉE DE LA VENCE
VALÉE DE LA VENCE
odie.mauguier@caf83.caf.fr
- Aurélié Allais**
06 09 41 11 49
PROVINCE EST
GOLFE DE SAINT-TROPEZ
aurelie.allais@caf83.caf.fr
- Frédérique Senes**
06 60 53 77 07
PROVINCE DES MAUBES
VALÉE HYÈRES
frederique.senes@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques
Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Préfigurer et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

- Mariele Duliet**
Parentalité
06 11 01 58 23 / 04 94 09 74 23
marieleduliet@caf83.caf.fr
marieleduliet@caf83.caf.fr
- Camille Laout**
Parentalité
04 94 09 74 21 / 06 18 37 00 33
camille.laout@caf83.caf.fr
camille.laout@caf83.caf.fr
- Ines Capellari**
Parentalité
06 19 04 92 12
ines.capellari@caf83.caf.fr
- Mélanie Philippe**
Métier d'Enfance Accueil Individuel
09 27 62 64 83 / 04 83 42 00 76
melanie.philippe@caf83.caf.fr
melanie.philippe@caf83.caf.fr
- Sandrine Roustan**
Métier d'Enfance Accueil Collectif
04 83 42 00 79
sandrine.roustan@caf83.caf.fr
- Maïjorie Enjal**
Métier d'Enfance & Insertion Socio-professionnelle
06 11 55 62 80 / 04 83 42 00 70
maïjorie.enjal@caf83.caf.fr
maïjorie.enjal@caf83.caf.fr
- Sandra Casabona**
Enfance Jeunesse
06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
sandra.casabona@caf83.caf.fr
- Camille Vergé**
Inclusion Handicap
06 40 53 77 59 / 04 83 42 00 77
inclusionhandicap@caf83.caf.fr
camille.verge@caf83.caf.fr
- Yasmine Amoch**
Logement
06 25 49 21 89 / 04 94 09 74 20
yasmine.amoch@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS
Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subventions.
Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.
Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

#LaCafàVoscôtés

LES CONSEILLÈRES TERRITORIALES ET LES CONSEILLÈRES THÉMATIQUE PARENTALITÉ SONT DISPONIBLES ET VOUS ACCOMPAGNENT, N'HÉSITÉZ PAS À LES CONTACTER

✓ Une boîte mail unique : parentalite@caf83.caf.fr



La tribu de tous les parents

